

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

ID : 085-200054260-20230919-DEC104_2023-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf septembre,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Considérant que dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, la Commune d'Essarts en Bocage a des besoins de conception et de réalisation d'un pump-track, d'une piste d'apprentissage et d'une plateforme performance dédiés notamment à la pratique du cyclisme.

Considérant qu'une procédure a été lancée pour un marché de conception et réalisation.

Considérant qu'une publicité a été publiée sur Ouest-France et sur marches-securises.fr le 26 juin 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 11 septembre 2023 à 12H00.

Après analyse de l'offre, Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché de conception/réalisation précité à la SARL BIKESOLUTIONS située 155/157 Cours Berriat, 38028 GRENOBLE pour un montant de 279 100,00 € HT.

Fait à Essarts en Bocage, le 19 septembre 2023
Le Maire d'Essarts en Bocage,



Freddy RIFFAUD

Certifié exécutoire par le Maire
le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 19/09/2023